

Code de conduite

Remarques préliminaires

Fonction	Le code de conduite est basé sur les valeurs de la conduite responsable de Swiss Athletics. Dans les affaires quotidiennes, tous les détails ne peuvent pas être fixés à l'avance. Le présent code de conduite a pour but de fournir des conseils afin que nous puissions travailler et prendre des décisions en toute confiance. Nous voulons pouvoir soutenir nos actions au sein de Swiss Athletics - mais aussi vis-à-vis de nos partenaires et du grand public.
Un code de conduite pour tous	Le présent code de conduite est valable pour toutes les catégories de membres de Swiss Athletics, donc pour les collaborateurs/trices, les athlètes, les entraîneurs, les fonctionnaires et les organisations affiliées (ACA, sociétés, organisateurs, clubs de course e.a.). Notre ambition est de faire en sorte que l'ensemble de la famille de l'athlétisme, ainsi que nos partenaires, respectent les principes du présent code de conduite.

Pour une meilleure lisibilité, nous n'utilisons que la forme masculine. La forme féminine est toujours incluse.

1.1. Préambule – Lignes directrices de notre action

Nous nous basons sur le principe du 'Spirit of Sport' de Swiss Olympic et prôtons un sport sain, respectueux, loyal et réussi.

- Le travail et l'impact de Swiss Athletics sont basés sur l'engagement et l'apparence de tous les membres.
- Notre fonction exige une action responsable basée sur le professionnalisme, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité.
- Nous respectons les principes de la charte éthique de Swiss Athletics et nous y adhérons.
- Nous adhérons aux principes du code de conduite dans toutes nos activités et nous nous respectons les exigences légales générales.
- Nous reconnaissons et respectons les règlements de Swiss Athletics, de l'IAAF, de Swiss Olympic et le statut du dopage d'Antidoping Suisse comme étant contraignants.
- Décisions et processus de travail sont soigneusement préparés, correctement mis en œuvre et documentés de manière compréhensible.

Conseil

Les questions suivantes peuvent servir de lignes directrices en cas d'incertitude si une action est moralement justifiée et conforme aux valeurs fondamentales de Swiss Athletics:

- Est-ce que l'action que j'envisage est conforme aux règlements en vigueur Swiss Athletics?
- Est-ce que j'agis loyalement et honnêtement?
- Est-ce que j'agis de la même façon si un collègue ou mon supérieur était témoin?
- Quel serait l'effet d'une information à ce sujet dans le journal ?

Service de dénonciation et organe de médiation:

Si une infraction au présent code de conduite est soupçonnée, le supérieur sera informé dans un premier temps.

Swiss Athletics donne des conseils indépendants sur des questions ou des incertitudes par l'intermédiaire d'un médiateur. L'organe de médiation garantit une discrétion absolue et ne divulgue les renseignements qu'avec la permission expresse de l'informateur. (ombudsstelle@swiss-athletics.ch / +41 (79)364 47 25)

Si le supérieur est informé, celui-ci évalue la gravité du problème et le transmet directement à l'instance décisionnelle. Si l'information passe par l'organe de médiation, Swiss Athletics sera informé de la réception de l'annonce. L'organe de médiation garantit l'anonymat de la partie déclarante.

1.2. Les 9 principes de la charte éthique en détail

1.2.1. Égalité de traitement pour tous

Nous renforçons l'intégration culturelle et veillons à ce que ni la nationalité, ni l'âge, ni le sexe, ni l'orientation sexuelle, ni l'origine sociale, ni l'orientation religieuse ou politique ne conduisent à la discrimination.

- Nous considérons la tolérance et l'estime comme la base d'une coopération de confiance.
- Nous sommes engagés envers la diversité culturelle et nous sommes fiers que l'athlétisme apporte une contribution précieuse à l'intégration culturelle.
- Nous respectons les différentes opinions et différents modes de vie et non seulement les tolérons, mais nous les considérons comme enrichissantes.
- Nous ne tolérons pas la discrimination, ni les agressions verbales ou physiques et intervenons en cas de comportement inapproprié.

1.2.2. Harmonie du sport et de l'environnement social

Nous tenons compte des diverses exigences des différents domaines de vie et d'activité. Entraînement et compétition doivent être compatibles avec la formation, le travail et la famille.

- En collaboration avec des spécialistes et Swiss Olympic, nous soutenons nos athlètes dans la planification de leur carrière sportive, éducative et professionnelle.
- Nous offrons un soutien pour élaborer des approches de solution individuelles qui concilient au mieux les buts sportifs, scolaires resp. professionnels.
- Dans la mesure du possible, nous tenons compte de la situation familiale des athlètes et des collaborateurs.

1.2.3. Fair-play comme prémisses comportementales et responsabilité environnementale

Nous nous basons sur des valeurs sportives, agissons individuellement et entre nous avec respect et de manière responsable et nous abstenons de tout message provocateur. Nous sommes attentifs aux fautes potentielles et prenons les mesures qui s'imposent. Notre attitude vis-à-vis de l'environnement et des ressources se caractérise également par le respect.

- L'impératif du fair-play guide notre action et exige une conduite loyale envers toutes les personnes impliquées dans le sport.
- Nous traitons tout le monde avec respect et respectons la dignité personnelle ainsi que la sphère privée de chacun.
- Nous nous engageons à adopter un comportement sportif, en particulier à respecter les règlements existants tels que les statuts de Swiss Athletics, les IAAF-Competition-Rules ou le règlement sur l'organisation des compétitions (RO).
- Pendant les activités sportives, nous avons un comportement politiquement neutre et n'abusons pas de notre position en tant qu'athlète, ni des plateformes sportives (compétitions, entraînement, page d'accueil etc.) pour des messages politiques ou discriminatoires.
- Nous protégeons les droits de la personnalité ainsi que les données personnelles des collaborateurs conformément aux dispositions actuelles en matière de protection des données. (S'applique principalement aux collaborateurs)

➔ Responsabilité environnementale

- Nous rendons un développement sportif durable possible; nous nous efforçons de tenir compte de manière équivalente des critères sociaux, écologiques et économiques.
- Nous sensibilisons les organisateurs d'événement d'athlétisme à mettre en œuvre les mesures environnementales et à utiliser la plateforme 'ecosport' de Swiss Olympic.
- Nous encourageons les organisateurs de compétition à s'enregistrer sur EVENTprofil.

- Quand nous choisissons des partenaires ou des produits, (Give-Aways, textiles, article de Merchandising, imprimés e.a.) nous tenons compte des aspects sociaux et écologiques (CSR).
- Pour le transport du matériel et des personnes, nous privilégions les véhicules à faible consommation et faibles émissions.
- Pour les manifestations et les séances, nous veillons à une accessibilité optimale en transports publics et signalons les possibilités correspondantes.

1.2.4. Refus du dopage

Nous nous engageons dans la lutte contre les substances addictives et nous œuvrons activement et de manière préventive en faveur d'un sport sans dopage ni drogues. Nous renonçons au tabac et à l'alcool pendant le sport. Nous sensibilisons, éduquons et essayons de prévenir les délits de dopage par tous les moyens à notre disposition. Nous punissons les écarts en conséquence. Nous soutenons les efforts d'Antidoping Suisse en tant qu'organisme indépendant.

- Nous reconnaissons le statut de dopage comme disposition contraignante dans le sport de performance et du sport pour tous.
- Nous sommes convaincus de l'importance d'un sport propre et loyal et mettons tout en œuvre pour que les dispositions d'Antidoping Suisse soient pleinement respectées.
- Nous mettons à disposition le matériel d'information d'Antidoping Suisse ainsi que des conseils médicaux de spécialistes en matière d'affaires d'Antidoping.

Dopage signifie:

Par dopage, on entend la prise de substances mentionnées sur la liste de dopage ou l'utilisation de méthodes interdites, la tentative de les utiliser, le refus d'un contrôle, la violation de l'obligation d'informer sur le lieu de résidence (informations Whereabouts), la falsification d'un contrôle de dopage ainsi que la possession, le trafic ou la distribution de substances dopantes.

Les règles de dopage s'appliquent à tous les sportifs et ne se limitent pas au sport d'élite. Elles ont la même valeur que les règles de concours ou les règles techniques.

Plus d'informations sur

www.antidoping.ch

1.2.5. Actif contre les agressions sexuelles

Nous traitons activement le thème des agressions sexuelles. Nous sommes vigilants, sensibilisons, regardons de près, prévoyons, éliminons les tabous et protégeons activement les jeunes. En cas de suspicion, nous intervenons systématiquement.

- Nous thématisons la question des agressions sexuelles, faisons la lumière sur la dynamique des agressions sexuelles et encourageons le professionnalisme des entraîneurs dans les formations continues.
- Nous sensibilisons et informons athlètes et parents avec un travail de prévention.
- Nous gérons un organe de médiation pour les questions de discrimination, de harcèlement, d'agressions sexuelles, de pornographie, de pédophilie, de Sexting,

d'exhibitionnisme, de protection des données ou de protection de la jeunesse en général, nous les divulguons et renvoyons à d'autres centres de consultation (voir liste ci-dessous).

Prévention et consultation:

La prévention joue un rôle capital dans le domaine de la discrimination, du harcèlement et des abus. Avec un organe de médiation, Swiss Athletics garantit une consultation indépendante sur des questions ou des incertitudes. (ombudsstelle@swiss-athletics.ch).

Autres centres de consultation possible:

www.projuventute/beratung

www.lilli.ch (a)

www.zss.ch/versa (a)

www.ciao.ch (f)

www.ti.ch/infogiovani (i)

1.2.6. Promouvoir avec respect

Sur le chemin permettant d'atteindre nos objectifs sportifs, nous ne violons ni l'intégrité physique, ni l'intégrité psychologique

- Nous garantissons une collaboration loyale par le respect mutuel ainsi que la protection de la dignité personnelle et les droits individuels.
- Nous encourageons le développement de la performance des athlètes dans le cadre des ressources humaines et financières de Swiss Athletics en association avec les sociétés, les centres de performance et autres (DDPS, Swiss Olympic) de manière appropriée et individuelle.
- Nous soutenons des mesures de l'encadrement sportif médical, psychologique ou physiothérapeutique, des diagnostics de performance ou des conseils nutritionnels en tenant compte de l'intégrité physique et psychique.

1.2.7. Renforcer la responsabilité individuelle et la coresponsabilité

Nous encourageons et exigeons la responsabilité individuelle et la coresponsabilité, et nous impliquons les personnes concernées dans les processus de prise de décision dès que cela s'avère judicieux. Nous fournissons une information honnête et transparente. Nous traitons les informations confidentielles avec la prudence nécessaire.

- Nous encourageons l'autonomie et l'indépendance des athlètes.
- Nous plaçons les athlètes au centre de nos efforts.
- Chez Swiss Athletics, les athlètes ont un droit de parole par l'intermédiaire des représentants des athlètes élus.
- Nous nous engageons au respect mutuel, à la bonne conduite et à la loyauté. Nous nous abstenons de faire des déclarations ou gestes irrespectueux.
- Nous n'utilisons pas les documents ni les informations sensibles à des fins personnelles ou à d'autres fins non autorisées.
- Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles à des tiers, même après la fin du contrat de travail.
- À la fin du contrat de travail, nous redonnons à Swiss Athletics tous les documents d'entreprise contenant des informations confidentielles. (S'applique principalement aux collaborateurs.)

Astuce

- Les informations confidentielles doivent être traitées avec précaution: En cas de doute ils ne faut pas les transmettre. Les informations confidentielles ne sont transmises en interne ou exceptionnellement en externe que si le destinataire est en droit de les connaître et qu'elles servent un but concret.
- Les conversations sur le travail ou Swiss Athletics peuvent être entendues à bord du train ou dans d'autres lieux publics.

➔ Propriété intellectuelle

- Les produits de travail des collaborateurs ainsi que d'autres personnes et organes auxquels s'appliquent le code de conduite, sont propriété de Swiss Athletics, sauf convention contraire expresse.
- Nous protégeons la propriété intellectuelle de Swiss Athletics ainsi que celle des tiers. Nous copions des documents de tiers uniquement dans le cadre légal et un volume approprié. (S'applique principalement aux collaborateurs)

Astuce

- Les produits de travail (textes, brochures, photos, vidéos e.a.), réalisés pour Swiss Athletics ne doivent pas être utilisés à des fins privées, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de Swiss Athletics.
- En ce qui concerne les textes copiés, il faut indiquer une source.
- Contrôler les droits d'auteur et de la personnalité pour chaque photo et image utilisée (par ex. sur l'internet).

1.2.8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport:

Pendant le sport nous renonçons complètement au tabac et à l'alcool et en dehors nous nous avons un comportement modéré avec les deux. Nous identifions rapidement les risques et les conséquences de la consommation des deux.

➔ Prévention des substances addictives

- Nous cultivons et exigeons une consommation responsable de l'alcool et renonçons à la fumée et à l'alcool pendant le sport.
- Nous soutenons les efforts de 'Cool & Clean' et nous nous basons sur les engagements correspondants.
- Nous évitons la publicité explicite des produits du tabac et des boissons alcoolisées.
- Nous nous engageons pour des zones de compétition et places de spectateurs sans fumée.

1.2.9. Grande transparence – contre la manipulation et la corruption

Nous encourageons la plus grande transparence possible dans les décisions et les processus. Nous prenons des mesures pour pouvoir contrer d'éventuels défis tels qu'abus et fraudes. Nous réglons la gestion des conflits d'intérêts, cadeaux, finances et paris et les divulguons. Nous surveillons attentivement les potentielles manipulations (surtout par le biais des paris sportifs) et sanctionnons les fautes.

➔ *Fraude, paris sportifs et manipulations*

- Nous ne tolérons aucune forme de fraude, de détournement de fonds, de népotisme ou d'utilisation abusive d'une fonction confiée.
- Nous rejetons toute forme de corruption.
- Nous n'octroyons aucun avantage indu (ni directement, ni indirectement) et nous n'acceptons aucun avantage indu (ni directement, ni indirectement), quelle que soit la source.
- Nous participons directement ou indirectement, ni en Suisse, ni à l'étranger, à aucun pari ou jeu de hasard en rapport avec des manifestations sportives considéré comme illégal au vu du droit suisse.
- Nous n'entretenons aucune relation d'affaires avec des opérateurs de paris illégaux.
- Nous n'avons aucune relation avec des opérateurs de paris illégaux. Nous sommes conscients que nous avons l'obligation immédiate de signaler toute tentative de manipulation de pari (déclaration à l'organe de médiation: ombudsstelle@swiss-athletics.ch)

Astuce

- Tous les paris commerciaux qui ne sont pas proposés par la Loterie Romande ou Swisslos sont en principe illégaux en Suisse.
- Ne participez plus particulièrement pas part aux paris proposés sur internet par des prestataires comme „bwin“ par exemple. Ceux-ci portent préjudice au sport suisse.

➔ *Conflits d'intérêts et avantages*

- Nous évitons les conflits d'intérêts et s'ils surviennent nous les divulguons.
- Nous ne participons à aucune décision dans laquelle nos intérêts personnels ou financiers pourraient être en conflit avec ceux de Swiss Athletics et, le cas échéant, nous nous récuserions.
- Nous n'acceptons aucun avantage de parties externes (par ex. sponsors ou autres partenaires commerciaux), qui aille au-delà de la mesure de proportionnalité et de courtoisie requise.
- Nous n'accordons pas d'avantages indus (directement ou indirectement) à un fonctionnaire ou à des collaborateurs d'entreprises, d'associations ou autres organisations.
- Nous n'acceptons pas d'avantages indus (directs ou indirects), quelle que soit la source.

➔ *Cadeaux*

- Nous n'acceptons et n'offrons des cadeaux que s'ils ne donnent pas lieu à un conflit d'intérêts.
- Nous signalons les cadeaux et les déclarons au supérieur.
- Les cadeaux d'une valeur supérieure à la valeur usuelle et négligeable de CHF 200 et qui ne peuvent pas être retournés, entrent en possession de Swiss Athletics et sont dans l'idéal transmis à une organisation à but non lucratif. Dans la mesure du possible nous en informons le donateur (s'applique aux fonctionnaires et

collaborateurs).

➔ *Ressources financières*

- Je respecte les objectifs budgétaires pour toutes les transactions, je vérifie leur pertinence et leur utilité et je tiens compte de la réglementation des signatures.
- En principe je verse les indemnisations directement aux ayants droit et n'effectue aucun paiement sur des comptes ou dans des pays qui paraissent suspects.
- Je renonce à accepter de l'argent de provenance louche ou même illégale.

Sortes et exemples de conflits d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts si des intérêts personnels sont contraires aux intérêts de Swiss Athletics ou si un tel conflit pourrait survenir.

Les intérêts personnels ou privés comprennent tous les avantages pour soi-même, sa propre famille, ses proches, ses amis, ses connaissances ou des athlètes de son propre groupe d'entraînement. Un conflit d'intérêts personnel peut survenir si, par exemple, un entraîneur national doit évaluer un athlète de son propre groupe d'entraînement en vue d'une sélection. Entre les collaborateurs apparentés, il ne doit pas y avoir de rapport supérieur-employé. Des mesures appropriées sont prévues en cas de partenariats privés étroits.

Les conflits d'intérêts financiers surviennent typiquement d'activités commerciales avec des amis ou des parents, c'est-à-dire des transactions de tout genre entre Swiss Athletics et d'autres organisations, dans lesquelles collaborateurs ou membres de la famille poursuivent un intérêt financier.

.....

Version 0.3 du 14.07.2017

Auteurs/auteures:

Peter Bohnenblust, Directeur et responsable Éthique Swiss Athletics

Basé sur le concept d'éthique existant, initialement rédigé par:

- Hansruedi Müller, ancien Président Swiss Athletics
- Maja Neuenschwander, collaboratrice scientifique Haute école fédérale de sport, Macolin

Approuvé par le comité central Swiss Athletics à la séance du 25 août 2017.